Commune de CHAMBÉON (42)

FOREZ-EST communauté de communes

PLAN LOCAL D'URBANISME

3.2 PLAN DE ZONAGE

Planche Bourg - Echelle : 1/2500

Plan local d'urbanisme
Approbation le : 09/11/2010

Révisions et modifications :
- Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU approuvée le 23/09/2026
- Modification n° 1 approuvée le 23/09/2026

Référence : 52007
Fichier : 52007_PLU3200_PLANS2_ZONAGE

EODD ingénieurs conseils
REALITES Urbanisme et Aménagement
34, Rue Georges Plasse - 42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 info@realites-be.fr
www.realites-be.fr
REALITÉS collectivités et territoires

100 0 100 200 m

Zonage
- UB : Noyau historique
- UBi : Noyau historique, caractère inondable de la zone
- UC : bassin d'habitat récent en continuité immédiate du bourg
- UF : Zone d'activité existante
- AUa : Zone d'urbanisation future en continuité du bourg
- AUa1 : Sous secteur d'urbanisation future en continuité du bourg
- AUa1i : Sous secteur d'urbanisation future en continuité du bourg, caractère inondable de la zone
- AUa2 : Sous secteur d'urbanisation future après remplissage du sous secteur AUa1
- AUa2i : Sous secteur d'urbanisation future après remplissage du sous secteur AUa1, caractère inondable de la zone
- AUaf : Zone d'urbanisation future en continuité de la zone UF
- AUF : réserve d'urbanisation future suivent pour les activités economiques
- A : Zone Agricole
- Ai : Zone Agricole, caractère inondable de la zone
- N : Zone Naturelle
- N : Zone naturelle à dominante aquatique
- Ngi : Zone naturelle carrières (exploitation des graviers)
- Ngi1 : Zone naturelle carrières (traitement des graviers)
- Ni : Zone naturelle, caractère inondable de la zone
- NL : Zone de tourisme et de loisirs
- NLi : Zone de tourisme et de loisirs, caractère inondable de la zone

Prescriptions
- Emplacement réservé
- Limitation des accès
- Marge de recul
- Marge de recul A72
- Périmètre de protection du bâtiment agricole situe à proximité immédiate du bourg
- Espaces boisés à protéger
- Zone humide à protéger
- Espace boisé classé à protéger: arbre remarquable
- Espaces boisés classés à créer: Haies paysagères

LE BREUIL
LES TOURNELLES
LES SAULES
LES REYNAUDS-SUD
LA RONZIERE-OUEST
LA VERCHERE
LA RONZIERE
LA POMBE
LES GRELETS
PRE CHATELARD
BARDET
LA CHAMPINE
LE BOURG
L'ALLY
SOUS LE BOURG
LE CHATEAU
CHALAMELLE
RANDAN
L'OYATE
BOIS BENOIVIER
CHALAMEMETTE
LE CANAL
LA BEAULIEUSE
LA NORMANDE
LES PIERRES
LA PETITE VARENNE